



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996, modifiée le 1^{er} avril 2013 ;

vu le règlement d'exécution de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, modifié le 18 septembre 2013 ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale,

arrête :

Article unique Sont nommés, pour la période administrative du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, membres de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) :

AUBERT Matthieu	2000 Neuchâtel, président ;
LEMBWADIO Brigitte	2525 Le Landeron, vice-présidente ;
ASSUMANI Hassan	2022 Bevaix, conseiller communal et représentant l'Association des communes neuchâteloises, suppléante Marisa BRAGHINI ;
BREGNARD Théo	2300 La Chaux-de-Fonds, conseiller communal et représentant l'Association des communes neuchâteloises, suppléante Marisa BRAGHINI ;
DA COSTA Élodie	2000 Neuchâtel, représentant le Centre social protestant, suppléante Line VOEGTLI ;
DURSUN Derya	2300 La Chaux-de-Fonds, représentant le Syndicat UNIA de la région de Neuchâtel, suppléante Isabel AMIAN ;
EFIONAYI Denise	2000 Neuchâtel, représentant le Forum suisse pour l'étude des migrations ;

FACCHINETTI Thomas	2000 Neuchâtel, conseiller communal de la Ville de Neuchâtel et représentant l'Association des communes neuchâteloises, suppléante Marisa BRAGHINI ;
GAMMA Serge	2000 Neuchâtel, chef du service des migrations ;
GIOVANNONI Sébastien	2000 Neuchâtel, représentant Caritas, suppléante Laurence VALLAT ;
GIRARDIER Laurie	2013 Colombier, représentant la fédération neuchâteloise des entrepreneurs, suppléant Greg AELLEN ;
MERZAGHI Federica	2000 Neuchâtel, représentant l'Association RECIF, suppléante Sara LOSA MAIA ;
PESSOTO Mike	2000 Neuchâtel, représentant les organisations patronales, suppléante Ruth COGNARD ;
SUAREZ Ernesto	2300 La Chaux-de-Fonds, représentant le Syndicat Syna, suppléante Émilie CORMINBOEF.

Représentant-e-s des collectivités migrantes :

AMOR Rabia	2000 Neuchâtel ;
DE GREGORIO Gianfranco	2000 Neuchâtel ;
FARALLI Zully	2000 Neuchâtel ;
HOMSI Hekmat	2068 Hauterive ;
MOHAMAD MAH Faysal	2300 La Chaux-de-Fonds ;
SEBHATU Luul	2074 Marin-Épagnier ;
STAICU Nicolae	2000 Neuchâtel ;
TOFILOVSKA Ljilja	2000 Neuchâtel ;
VALENZUELA FONJALLAZ C. Hilda	2000 Neuchâtel ;
YANAPRASART Patchareerat	2074 Marin-Épagnier.

Suppléant-e-s des collectivités migrantes :

BAYOI YINDA Emmanuel Gaston	2300 La Chaux-de-Fonds ;
BELO Maria	2300 La Chaux-de-Fonds ;
DELSHAD NIK Kiana	2000 Neuchâtel ;
HAMMAMI Lofti	2400 Le Locle ;
KARUNAKARAN Sayanthini	2300 La Chaux-de-Fonds ;

LEVAIN-CHAVANON Arnaud	2013 Colombier ;
NDJODJE Yvan	2000 Neuchâtel ;
PFENNINGER MURGUIA Adriana	2000 Neuchâtel ;
SALAS RICO Maricela	2000 Neuchâtel.

Neuchâtel, le 9 mars 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Favre", written over the seal.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. Despland", written to the right of the seal.